



CANTINE

CARNET

PERMIS A POINTS N°

Nom de l'élève :

.....

Signature des parents :

.....

Compte rendu des entretiens avec les parents

## REGLEMENT

### OBJECTIF :

- Développer un outil de communication avec les familles et le personnel de la cantine afin de favoriser le savoir vivre en collectivité.

### APPLICATION :

- Le permis comporte 10 points
- Retrait de 1 point pour faute mineure (ex : on crie, on se déplace sans permission) après 5 avertissements oraux.
- Retrait de 2 points en cas de non-respect volontaire de la nourriture et ou du matériel.
- Retrait de 3 points en cas de non-respect vis-à-vis d'un camarade ou d'un adulte.

A l'occasion de chaque décision de retrait de points, le responsable cantine entreprend une démarche de dialogue avec l'enfant pour lui expliquer en quoi son comportement n'est pas acceptable. Chaque décision de retrait est consignée sur ce carnet, transmis à la famille pour émargement et restitué le lendemain au responsable de cantine.

A partir de 8 points retirés, les parents sont convoqués à la mairie avec les membres de la cantine afin de discuter des problèmes rencontrés. Attention, si l'enfant atteint les 10 points, une exclusion temporaire est envisagée. Cette décision est prise par le Maire ou l'Adjoint responsable de la commission cantine en accord avec le responsable de la cantine. L'exclusion peut aller de 2 jours à 15 jours en fonction de l'importance des fautes ou de la récidive.  
Un nouveau permis sera établi avec l'attribution de 10 nouveaux points.

Tableau récapitulatif du nombre de points perdus  
La croix identifie le nombre de points perdus

Nombre de points	Nombre de points retirés	Date et motifs	Signature des parents
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			